

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
19120 PUY D'ARNAC
TEL 05 55 91 50 31

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 14 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 14 février à 20h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 février 2019

Etaient présents : Mr Dominique PERRIER, Mme Renée-Claire MENOIRE, Mr Grégory QUINTANE, Mr Mathieu FREYSSINEL, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mr TREMOUILLE Joël, Mme Josy MARTIN.

est nommé secrétaire de séance : Mr Grégory QUINTANE

Absents excusés : Mme Véronique COELHO
Procuration de Mme Dominique MARBOT à Mme Josy MARTIN
Procuration de Mr Serge COUDERT à Mme Renée-Claire MENOIRE



Ouverture de la Séance à 20h30.

Approbation à l'unanimité du Compte-rendu du 6 décembre 2019

1- VALORISATION DU SITE DE LA CAFOUILLERE – Réalité Augmentée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de valorisation du Site de La Cafouillère, remarquable et emblématique de la Commune de Puy d'Arnac offrant un point de vue sur le paysage. L'esplanade est régulièrement fréquentée par tout type de public (familial, senior, randonneurs à la journée, public local, touristes...) qui vient pour le point de vue, l'aire de détente, la nature et la tranquillité.

Le projet consiste à créer des tables de vision et d'information (sur l'histoire, l'archéologie, la géologie, la faune et flore) permettant la valorisation de ce site. De plus il est souhaitable de réaménager l'espace public avec des tables de pique-nique et des bancs.

Le montant prévisionnel du projet est de 11.105,00 € H.T.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Financier : GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne (programme LEADER) : 8.884,00 € H.T.
Autofinancement : 2.221,00 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne au titre du programme LEADER.

Adopté à l'unanimité.

2 – Convention avec le Département de la Corrèze pour la fourniture des référentiels IGN et la Mise à disposition gratuite du SIG partagé.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental de la Corrèze met à disposition des communes et EPCI du département une application SIG (Système d'information géographique) partagée.

Cette solution permet, sur le territoire d'intervention, de réaliser des cartes, de consulter — gérer — exploiter les référentiels IGN, de télécharger les fonds IGN et d'accéder aux fichiers fonciers conformément aux préconisations de la CNIL.

La fourniture des référentiels IGN ainsi que la mise à disposition du SIG partagé nécessite la signature d'une convention avec le Conseil Départemental, pour une durée de 5 ans, moyennant une participation forfaitaire de 100,00 € pour les communes de moins de 3500 habitants.

La convention a pour objet de décrire les modalités selon lesquelles le Département, dûment autorisé par l'IGN, concède à la Commune les licences d'utilisation des référentiels IGN.

Le Conseil Municipal, approuve le projet de convention avec le Conseil Départemental de la Corrèze pour la fourniture des référentiels IGN et la mise à disposition gratuite du SIG partagé à compter de la date de notification.

Adopté à l'unanimité.

3 – Modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 13 communes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes des Villages du Midi Corrézien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) le 1^{er} janvier 2019 et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 13 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes qui s'est retirée.

Les Communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Ligneyrac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 13 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

4 – Lancement de la procédure de cessions de chemins ruraux

Annule et remplace la délibération DEL 26/2018

Mr Jean MARBOT souhaite céder à la Commune de Puy d'Arnac une part de son terrain au lieu-dit La Saurelle pour pouvoir régulariser un chemin existant mais actuellement non cadastré, sur la section B – Parcelle 423. En contrepartie, il recevra le chemin rural situé sur les « Hauts de Bonneval » qui traverse sa propriété.

La Commune de Puy d'Arnac souhaite céder à Mr Jean MARBOT un chemin rural situé sur les « Hauts de Bonneval » qui traverse sa propriété et est non utilisé sur la section AB entre les parcelles 229/195/196.

En contrepartie, elle recevra le chemin rural actuellement non cadastré au lieu-dit « La Saurelle ».

Le conseil municipal accepte de régulariser le chemin actuellement non cadastré, et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural du 8 avril 2019 au 26 avril 2019.

Les frais engagés par la procédure, à savoir, frais de notaire (250 € environ), géomètre (900 € environ) seront à la charge de la Commune.

Cette enquête publique est commune aux Communes de Nonards et Puy d'Arnac, ainsi les frais du Commissaire enquêteur (400 € environ) seront divisés entre les deux Communes.

Adopté à l'unanimité.

5 - Indemnité de fonction des Elus

Les indemnités de fonction des élus doivent être revalorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} janvier 2019 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions :

De Maire : 17 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

De 1^{er} Adjoint au Maire : 6.6 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

De 2^{ème} Adjoint au Maire : 6.6 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour : 6

Abstentions : 3

Adopté à l'unanimité.

6 - Accessibilité des Cimetières derrière l'Eglise et Nouveau Cimetière

L'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 a validé l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour plusieurs établissements recevant du public (ERP) et une installation ouverte au public (IOP) et ce pour deux années pour la Commune Puy d'Arnac.

Il est nécessaire de rendre le cimetière accessible et de finir les travaux.

Après étude des devis demandés, les travaux seront engagés comme suit :

- Rampe d'accès au cimetière – Entreprise CHAULET TP La Gironne – 19120 PUY D'ARNAC - Montant H.T. 8 880.00 €
- Stabilisation des Allées centrales - Entreprise CHAULET TP La Gironne – 19120 PUY D'ARNAC - Montant H.T. 1 600.00 €
- Contraste visuel escalier principal – main courante dont le portail de l'entrée SAS AVI LACHAUD – Le Noual – 19500 MARCILLAC LA CROZE
Montant H.T. 2 940.00 €

Adopté à l'unanimité.

7 - Travaux de réfection du Logement au-dessus de la Mairie

- **Partie ISOLATION et PLAQUAGE de l'appartement**
Montant H.T. 24.446,20 € - Ets SALLES PIERRE – Le Bourg – 19120 CHENAILLERS
MACHEIX

Pour : 7

Abstentions : 2

8 - Travaux de réfection du Logement au-dessus de la Mairie

- **Partie ELECTRICITE**
Montant H.T. 8.891.56 € - Ets AUTHIER Jérémie – La Pujade – 19120 PUY D'ARNAC

Adopté à l'unanimité

9 - Travaux de réfection du Logement au-dessus de la Mairie

- **Partie PLOMBERIE - SANITAIRE**

Montant H.T. 5 292.95 € - Ets AUTHIER Jérémie – La Poujade – 19120 PUY D'ARNAC

Adopté à l'unanimité

10 - Travaux de réfection du Logement au-dessus de la Mairie

- **Partie PEINTURE – REVETEMENT DE SOL : Les travaux se feront en régie.**

Poste PEINTURE – REVETEMENT DE SOL

Partie fournitures – Montant H.T. 2 188.53 €

Partie Main d'œuvre pour travaux réalisés par l'Agent Technique Communal à hauteur de 2 500.00 €.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- **Restauration des registres d'Etat-Civil**

Coût d'environ 1300.00 €

Demande de devis en cours : 3 devis sont nécessaires

Possibilité d'aide par les Archives Départementales

- **Repas des Aînés de la Commune : dimanche 10 mars 2019 à 12H00**

L'Assemblée lève la séance à 24h00

Fait à Puy d'Arnac le 19 février 2019

Le Secrétaire de Séance

Grégory QUINTANE

Le Maire

Dominique PERRIER